

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 26 (1964)  
**Heft:** 15

**Artikel:** Sociétaire depuis 40 ans : membre du comité central et président de section pendant 25 ans  
**Autor:** Kästli, M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1083370>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Sociétaire depuis 40 ans**

**Membre du comité central et président de section pendant 25 ans**

par M. Kästli, Münchenbuchsee

Pour les plus âgés d'entre nous, qui ont encore cultivé la terre sans l'aide du tracteur, ce fut une surprise de lire un jour dans la presse agricole que les paysans étaient invités à participer à l'assemblée constitutive d'une association suisse de propriétaires de tracteurs, alors qu'on comptait à peine 200 tracteurs en service dans toute la Suisse. Quand on parlait d'associations, et particulièrement d'associations agricoles, on avait coutume, à ce moment-là, d'assister tout d'abord à la création de groupements isolés, qui fusionnaient éventuellement dans la suite pour devenir une association. Les propriétaires de tracteurs ont fait le contraire, eux, en fondant directement une association suisse à Berne, le 16 décembre 1924. A part le Syndicat lucernois des propriétaires de tracteurs, il n'existe encore aucune organisation régionale à cette époque-là. Ce fut justement cette jeune section, la première, qui fut la promotrice de la création de l'association centrale. Le but de cette dernière devait être en premier lieu de fonder des sections dans tous les cantons, qui seraient ensuite épaulées et aidées de toutes manières par le comité de l'association centrale.

On ne s'étonnera pas que la section bernoise, forte de 20 membres, ait vu le jour déjà deux années plus tard, soit en 1926. Un Bernois, Alfred Sidler, de Rubigen, fut en effet un des fondateurs et des membres du comité de l'association centrale. L'auteur de ces lignes se trouvait également au nombre des fondateurs et fut élu membre du comité central, dont il fit partie jusqu'au printemps de 1954, en même temps que Alfred Sidler et d'autres.

Cela conduirait trop loin d'énumérer tout ce qu'il a fallu accomplir pour faire de la petite section bernoise des débuts la puissante organisation qu'elle est aujourd'hui et qui compte plus de 5000 adhérents. La lutte fut longue et pénible. Il fallut s'occuper dans les premiers temps d'affaires fiscales, de

l'obtention de pièces détachées à prix réduits, de la conclusion de contrats d'assurance-responsabilité civile et de l'organisation de cours. Pour les autorités cantonales, le tracteur représentait quelque chose de nouveau et ce «véhicule» n'était même pas mentionné dans la législation cantonale concernant les automobiles. La réglementation de l'emploi et de l'imposition des tracteurs nous donna énormément de travail. Dans le canton de Berne, le fait que le chef du Département cantonal de justice et police de ce temps-là était un grand ami des chevaux contribua à rendre les choses plus difficiles, du fait qu'il montra peu ou pas de compréhension à l'égard de ce nouveau véhicule à moteur. Une autre circonstance qui compromit l'aboutissement de nos revendications fut que ces temps de crise virent l'apparition d'autos à bon compte sur le marché. Ces autos furent transformées en véhicules dits «autotracteurs», lesquels pouvaient être vendus à bas prix. Les autotracteurs ne satisfaisaient en général pas aux exigences techniques et roulaient trop vite. Cela eut pour résultat que le gouvernement bernois édicta de nouvelles dispositions concernant l'équipement et le domaine d'utilisation des tracteurs, limitant leur vitesse à 15 km à l'heure. Il fallut bien des efforts, et en particulier l'intervention de quelques représentants des agriculteurs au Grand Conseil, pour que l'on arrive à une solution satisfaisante dans ce domaine.

Cependant, malgré toutes ces difficultés, nous n'avions pas le droit de jeter le manche après la cognée. Nous nous trouvions devant de nouvelles tâches qui attendaient une solution immédiate. Les nombreuses démonstrations de bandages pour roues de tracteurs qui furent organisées tant sur le plan cantonal que fédéral virent l'apparition progressive du pneumatique, puis du pneu à basse pression. Ce progrès, riche de conséquences, donna un nouvel essor au tracteur. D'autre part, la section bernoise décida à ce moment-là d'engager un agent recruteur pour trouver de nouveaux membres. Le contact personnel avec les propriétaires de tracteurs se montra fructueux et nous valut une réjouissante augmentation de notre effectif. Le comité central, de son côté, institua une commission technique, dont le chef fut M. Beglinger. Il devait assister tous ceux qui demandaient conseil.

Le plus grand succès qui a été enregistré alors, et le plus durable, fut la parution en 1938 du périodique de l'association centrale «Le Tracteur», comme suite à une décision du comité central. On peut dire sans exagération que ce périodique s'est acquis un renom enviable au cours des années et qu'il peut être qualifié de revue suisse d'avant-garde dans le domaine du machinisme agricole. Ainsi le comité central était en mesure d'offrir à son tour quelque chose aux sections et aux membres. Le succès ne se fit pas attendre, c'est-à-dire que l'effectif des membres subit un accroissement important dans toutes les sections.

Puis vint la guerre et ses conséquences: rationnement des carburants, réquisition des tracteurs utilisables et des chevaux, transformation des tracteurs pour la marche au gaz de bois, extension des cultures, etc. C'est

alors, et seulement alors, que les écailles tombèrent des yeux des autorités. Elles se félicitèrent de ce que les propriétaires de tracteurs étaient organisés. On pouvait ainsi parler et traiter avec eux. L'extension des cultures prévue par le plan Wahlen ne put être réalisée que grâce à l'important accroissement du nombre des tracteurs. Quelques années avant la dernière guerre, les constructeurs de tracteurs commencèrent à tenir de plus en plus compte des conditions particulières de l'agriculture et l'on créa des types de machines plus maniables et plus adaptables. Des communautés de travail virent le jour, auxquelles la Section de la production agricole assigna des tâches spéciales. Puis, au début de la guerre, environ 3000 tracteurs furent transformés pour la marche au gaz de bois. Ceux qui, dans ces temps difficiles, ont fait modifier leur tracteur, méritent la reconnaissance de toute la population pour leurs grands sacrifices pécuniaires, faits dans l'intérêt général. De 1943 à 1945, le comité central s'acquitta donc de tâches relevant de l'économie de guerre. Assisté d'experts, il procéda au contrôle des gazogènes montés sur les tracteurs agricoles et fournit l'instruction nécessaire aux conducteurs de tracteurs.

Une mesure radicale fut prise par le comité central pendant la guerre, soit la suppression du cumul des charges de président et de gérant. Cette séparation des tâches produisit des effets heureux dans toutes les sections. La collaboration entre présidents et gérants se révéla agréable et profitable. Les séances du comité central et les assemblées générales profitèrent aussi de ce changement, d'une manière générale. Depuis lors, les différents travaux de l'association sont beaucoup mieux préparés et donnent moins lieu à d'ennuyeuses discussions. Par l'envoi de circulaires, l'association centrale tient les présidents et gérants des sections constamment au courant. A cet égard, il serait peut-être indiqué de publier dans le «Tracteur» de plus nombreux communiqués concernant l'activité de l'association, car les gérants des sections ne disposent souvent pas du temps nécessaire pour renseigner eux-mêmes. Si les circonstances particulières des années de guerre, telles que le rationnement des carburants, la pénurie de pneus, le service militaire, etc., ont plus ou moins entravé l'activité de plusieurs sections et même de l'association centrale, cette activité reprit avec d'autant plus de force dans les premières années de l'après-guerre. Ce fut la période de la haute conjoncture, mais aussi celle de l'exode rural vers les villes, ce qui provoqua une intensification de la mécanisation et de la motorisation dans l'agriculture. Tout cela représenta un accroissement de travail pour les comités et les gérants des sections, et ce fut surtout le cas lors du développement des cours. Dans ce domaine particulier, le gérant actuel de l'association centrale avait heureusement accompli un travail anticipé en prévoyant en 1947 la formation de moniteurs de cours au moyen de cours d'instruction. L'organisation de cours par les sections s'en trouva facilitée. Il veilla également à ce que des films et du matériel de démonstration soient à disposition pour ces cours. Ce matériel aida beaucoup les participants à acquérir plus aisément les connaissances nécessaires.

Malgré l'énorme développement de la mécanisation et de la motorisation qui intervint dans notre agriculture à partir des années cinquante, principalement à cause de l'abandon de la terre par les jeunes et des efforts faits en vue de rationaliser les travaux, la technique ne cesse de progresser. De nouveaux matériels, ainsi que des machines bénéficiant de perfectionnements et permettant d'économiser des heures de travail, sont continuellement lancés sur le marché. C'est surtout au cours de ces dernières années que le parc suisse des machines agricoles s'est accru dans de très grandes proportions. Il s'agit plus spécialement d'une augmentation du nombre des moissonneuses-batteuses, des récolteuses de fourrages, ainsi que des machines prévues pour la récolte totale des pommes de terre et des betteraves sucrières. Mentionnons aussi l'achat massif de matériels portés destinés à la culture du sol et à la récolte des fourrages. Actuellement, on assiste à la motorisation intégrale des travaux, qui exigent l'immobilisation de capitaux considérables. Les exploitations agricoles qui emploient uniquement des animaux de trait comme moyens de traction deviennent de plus en plus rares.

Un tel phénomène a pour conséquence que toute l'organisation de l'exploitation doit être modifiée, et aussi que les connaissances et les décisions de l'agriculteur s'avèrent d'une importance déterminante. Etant donné que tout évolue constamment et à un rythme rapide, il est plus que jamais nécessaire de concentrer ses forces pour venir à bout des nombreux problèmes qui se posent aujourd'hui à l'exploitation agricole. Il s'agit, encore davantage que par le passé, d'envisager tous les moyens possibles et imaginables propres à simplifier et améliorer le travail, c'est-à-dire à le rationaliser. On doit d'autre part promouvoir la collaboration entre agriculteurs, en particulier par la création de nouvelles coopératives d'achat et d'utilisation de machines agricoles, ainsi que le travail en commun avec toutes les organisations agricoles. Notre association est consciente de ce qui est en jeu et de ce que cela veut dire de payer les intérêts des centaines de millions de francs actuellement investis en Suisse dans les matériels agricoles, de même que de procéder aux amortissements nécessaires. Seules de bonnes connaissances techniques sur l'emploi et l'entretien corrects des machines agricoles, assimilées dans des écoles et lors de cours, permettront aux jeunes et aux praticiens d'éviter de graves dommages matériels, et, par suite, des dépenses inutiles. Ce n'est pas pour rien que l'association centrale a fait de grands frais en créant un Centre de cours à Riniken et qu'elle a décidé d'en créer un second en Suisse romande. Il y a quelque temps, j'ai eu l'occasion de visiter le bâtiment de Riniken sous la conduite de Monsieur Bühler, moniteur de cours et chef du centre. Bien que toutes les installations ne soient pas encore terminées, ce que j'ai vu m'a causé une excellente impression. On a désormais la possibilité, à Riniken et à Grange-Verney, de former des moniteurs qui, à leur tour, inculqueront leurs connaissances aux membres des sections. D'autre part, la jeunesse rurale a l'occa-

sion d'y recevoir directement, lors de cours d'une durée de 1 à 2 semaines, l'enseignement technique dont elle a besoin.

A l'heure actuelle, les agriculteurs d'un certain âge ont de la peine à suivre l'évolution. Mais il ne sert de rien d'établir sans cesse des comparaisons avec l'époque de notre jeunesse. L'évolution ne s'arrête jamais, que ce soit dans la technique, dans la science, ou au sein des organisations. Aussi est-il plus sage de prêter notre aide et de veiller entre autres à ce que des décisions sur le plan financier ne soient pas prises sans une étude préalable et approfondie des problèmes en cause.

Qu'on le veuille ou non, l'avenir appartient aux jeunes. Est-ce leur faute s'ils sont nés à une époque où les conditions se modifient rapidement? On ne doit donc pas s'étonner ni regretter que la jeunesse rurale d'aujourd'hui pense autrement que nous et soit différente de nous. Il lui faut en effet s'adapter à la nouvelle situation dans laquelle se trouve notre agriculture et faire son chemin dans des conditions passablement différentes de celles que nous devions affronter. Soulignons à cet égard que les conditions actuelles posent à la jeune génération des problèmes certainement plus ardu斯 que ceux que l'ancienne génération avait à résoudre, car les conditions existant de notre temps étaient bien plus équilibrées et les progrès de la technique réalisés de façon moins précipitée.

Après 40 années d'existence, l'association centrale et ses sections reposent aujourd'hui sur une base solide et nous pouvons nous réjouir de l'importance qu'elle a prise. L'Association suisse de propriétaires de tracteurs est devenue une organisation qui compte et jouit de la considération générale jusque dans les hautes sphères. En jetant un regard rétrospectif sur les buts fixés à l'origine, on constate avec satisfaction que la majeure partie en a été réalisée. L'association centrale a encore devant elle la solution définitive d'importants problèmes, tels que l'obtention d'essence à prix réduit pour les moteurs utilisés dans l'agriculture et la normalisation de l'arrière du tracteur. Mais de nombreuses tâches attendent également les sections, en tout premier lieu le lancement de nouvelles campagnes de propagande en vue de l'amélioration de la discipline routière et du développement de la prévention des accidents. Ces deux derniers points ne doivent pas être sous-estimés par les comités des sections. On ne doit pas oublier qu'il dépendra essentiellement du comportement des conducteurs de tracteurs sur la voie publique et de la fréquence de l'implication de tracteurs dans des accidents de la route que la position spéciale dont jouissent les tracteurs agricoles et leurs conducteurs dans la nouvelle loi sur la circulation routière puisse être conservée ou pas.

Ayons toujours présent à l'esprit que la lutte contre les causes des accidents est un des plus beaux objectifs de l'association centrale et des sections. Lorsqu'on peut mener à bonne fin de telles tâches, il devient également possible de décider les derniers «indépendants» à se joindre à nous et de pouvoir ainsi mieux serrer les rangs. Ce n'est pas en baissant le mon-

tant des cotisations qu'une association gagne de nouveaux membres, mais bien en déployant davantage d'activité et en servant mieux l'agriculteur. Afin de venir à bout de pareilles tâches, il est nécessaire d'avoir avant tout des gérants capables et dynamiques. Aussi ne pourra-t-on jamais assez recommander aux sections d'attacher la plus grande importance au choix de ces hommes, dont dépendent essentiellement l'existence et le développement de la section.

En conclusion, il me reste à féliciter chaleureusement l'Association suisse de propriétaires de tracteurs à l'occasion du 40ème anniversaire de sa fondation. Je suis certain qu'elle accomplira également dans l'avenir du bon travail pour le bien de la paysannerie suisse.

Roue de remplacement Hürli-mann pour tracteurs utilisée au cours de la dernière guerre mondiale, lorsqu'il y avait pénurie de caoutchouc.



---

## On trouve dans chaque village

— des propriétaires de tracteurs qui ne font pas encore partie de notre organisation. Sociétaires, ne négligez rien pour les décider à adhérer à votre section. L'union fait la force! Communiquez aussi leur adresse au Secrétariat central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, case postale 210, Brougg. Nous vous en remercions d'avance!

---



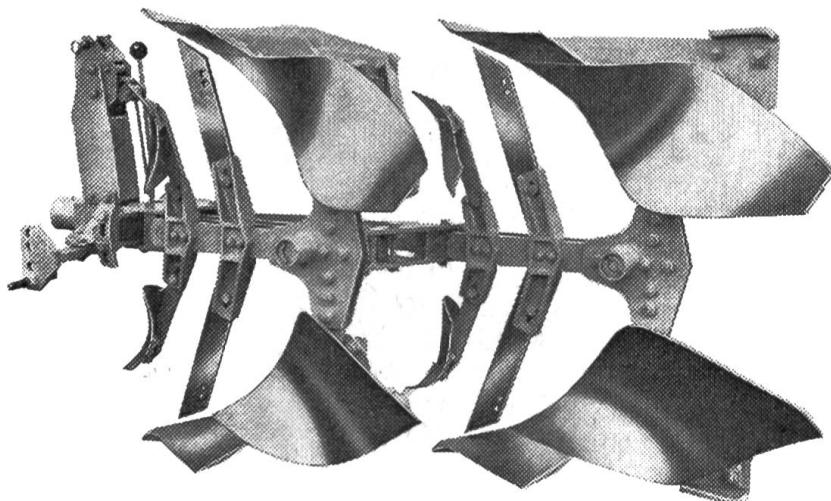
# REGOMMAGE

**Toutes dimensions  
Env. 50 % d'économie**

# **TYVALUG S.A.**

**VEVEY** Ave. Gilamont 40      Tél. 021 51 49 61  
**LAUSANNE** Rte. Neuchâtel 12      Tél. 021 25 72 22  
 Sion Rue de la Dixence      Tél. 027 2 56 95

**Cybèle** = une création ALLAMAND  
**Cybèle** = une charrue bisoc pas comme les autres



voici quelques avantages incomparables:

- avant-train trois points universel avec goujons réglables en hauteur
  - retournement **semi-automatique**
  - blocage du troisième point pour relevage à contrôle automatique
  - sécurité totale par déclenchement sur chaque corps
  - possibilités de réglage pour travailler dans toutes les terres et conditions
  - couteaux réversibles et interchangeables
  - rasettes spéciales pour le fumier
  - grand dégagement entre les deux corps
  - possibilité de transformation en monosoc

Livrable: avec ou sans roue  
avec versoirs hélicoïdaux ou cylindriques

**Comparez avant d'acheter!**

# Allamand s.a. Morges

021 / 71 41 21